



**Assomption Vie**  
depuis 1903



**Vie Entière**  
10•15•Vie & Junior

GUIDE DU PRODUIT

4663-00F-OCT11

# ASSOMPTION VIE

## VIE ENTIÈRE 10-15-VIE

### Assurance vie

<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance vie permanente avec montant garanti payable au décès.</li> <li>Assurance vie non-participante (aucun dividende n'est payable).</li> <li>Primes uniformes garanties, c'est-à-dire que les primes restent les mêmes pendant toute la période de paiement.</li> <li>Disponible comme police ou avenant sur une vie.</li> <li>Disponible comme police conjointe sur deux vies, payable au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> décès.</li> <li>Disponible pour fumeurs et non-fumeurs.</li> <li>Contient des limites, exclusions et réductions (voir le contrat pour plus de détails).</li> </ul>						
<b>Âge à l'émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>18 à 80 ans</li> <li>Pour les polices conjointes, l'âge équivalent et l'âge de chacun des assurés doivent se situer entre 18 et 80 ans.</li> </ul>						
<b>Durée des primes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les polices ou avenants individuels : 10 ans, 15 ans ou à vie (âge atteint de 100 ans).</li> <li>Pour les polices conjointes : 10 ans, 15 ans ou à vie (âge atteint équivalent de 100 ans).</li> <li>Pour les polices conjointes 2<sup>e</sup> décès, les primes continuent d'être payables après le premier décès pour la durée choisie.</li> </ul>						
<b>Montant minimal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 000 \$, comme police ou avenant avec primes payables à vie</li> <li>25 000 \$, comme police ou avenant avec durée de primes limitée</li> </ul>						
<b>Montant maximal</b>	5 M \$ sur approbation du siège social						
<b>Bande de taux</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;"><u><b>Primes payables à vie</b></u></td> <td style="text-align: center;"><u><b>Primes payables 10 ou 15 ans</b></u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10 000 \$ à 99 999 \$</td> <td style="text-align: center;">25 000 \$ à 99 999 \$</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">100 000 \$ et plus</td> <td style="text-align: center;">100 000 \$ et plus</td> </tr> </table>	<u><b>Primes payables à vie</b></u>	<u><b>Primes payables 10 ou 15 ans</b></u>	10 000 \$ à 99 999 \$	25 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ et plus	100 000 \$ et plus
<u><b>Primes payables à vie</b></u>	<u><b>Primes payables 10 ou 15 ans</b></u>						
10 000 \$ à 99 999 \$	25 000 \$ à 99 999 \$						
100 000 \$ et plus	100 000 \$ et plus						
<b>Frais annuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80 \$ Police</li> <li>40 \$ Avenant</li> </ul>						
<b>Assurance libérée garantie</b>	Pour le plein montant après la fin de la période de paiement des primes.						
<b>Valeurs garanties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des valeurs de rachat garanties sont disponibles à la fin de la période de paiement des primes de la police ou de l'avenant visé (après 10 ans dans le cas des primes payables à vie).</li> <li>Les valeurs sont basées sur l'âge atteint; pour les polices conjointes, sur l'âge atteint équivalent.</li> </ul>						

<p><b>Assurance libérée réduite</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les produits payables à vie, un montant d'assurance libérée réduite est disponible après 10 ans.</li> <li>• Pour la police ou l'avenant individuel, la valeur de rachat garantie est utilisée comme prime unique nette à l'âge atteint de l'assuré pour acheter une assurance libérée réduite pour toute la vie de cet assuré.</li> <li>• Pour les polices conjointes, la valeur de rachat garantie est utilisée comme prime unique nette à l'âge atteint équivalent des assurés conjoints pour acheter une assurance libérée réduite jusqu'au premier ou dernier décès.</li> </ul>
<p><b>Garanties additionnelles disponibles</b></p>	<p>Pour les polices sur une vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes en cas de décès (EPD) sur le propriétaire ou le payeur qui est différent de l'assuré sur Vie Entière ou sur l'assuré s'il y a un avenant additionnel sur un autre assuré</li> <li>• Exonération des primes en cas d'invalidité (EPPI)</li> <li>• Fracture accidentelle plus (FRAC)</li> <li>• Mort accidentelle (MA)</li> <li>• Mort accidentelle et mutilation (MAM)</li> </ul> <p>Pour les polices conjointes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes pour décès (EPD) sur le propriétaire ou payeur qui est différent des assurés conjoints.</li> <li>• Exonération des primes pour invalidité (EPPI)</li> <li>• Fracture accidentelle plus (FRAC)</li> </ul>
<p><b>Avenants disponibles</b></p>	<p>Pour les polices sur une vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants (BAE)</li> <li>• Vie Entière 10•15•Vie (une vie)</li> <li>• Vie Entière Junior</li> <li>• Rente d'invalidité (RI)</li> <li>• T-10 Plus (une vie)</li> </ul> <p>Pour les polices conjointes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants (BAE)</li> <li>• Vie Entière 10•15•Vie (une vie)</li> <li>• Vie Entière Junior</li> <li>• T-10 Plus (une vie)</li> </ul> <p><i>Ce produit est également disponible sous forme d'avenant (excepté les polices conjointes 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> décès) sur tout plan dont la protection est permanente et dont les primes sont encore payables (sauf Vie 100, T100, Protection Or, Protection Totale, polices familiales et polices conjointes émises avant mai 1994).</i></p>
<p><b>Police conjointe sur deux vies (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> décès)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser l'âge équivalent selon le système d'illustration</li> </ul>

<p><b>Proposition</b></p>	<p>Les formulaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• version française 4472-00F-OCT2011</li> <li>• version anglaise 4473-00A-OCT2011</li> </ul>						
<p><b>À lire attentivement</b></p>	<p>Le présent document a pour objet de résumer les caractéristiques d'un produit d'Assomption Vie. Il ne s'agit ni d'un contrat ni d'une offre d'assurance et ne confère aucun droit. En cas de conflit ou d'ambiguïté, le contrat prévaut.</p> <p><b>À moins d'indication contraire, dans le présent document :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Âge</b> signifie l'âge d'un assuré à son anniversaire de naissance le plus près de la date d'émission de la police ou de l'avenant visé le concernant, le cas échéant.</li> <li>• <b>Âge équivalent</b> signifie un âge calculé pour les assurés conjoints à la date d'émission de la police conjointe, déterminé conformément à un calcul actuariel en se basant sur l'âge, le sexe et le statut de fumeur de chaque assuré.</li> <li>• <b>Âge atteint</b> signifie le total de i) l'<b>âge</b> à la date d'émission de la police ou de l'avenant visé, le cas échéant, et ii) le nombre d'années révolus (durée) à compter du dernier anniversaire de la police ou de l'avenant visé, le cas échéant.</li> <li>• <b>Âge atteint équivalent</b> signifie le total de i) l'<b>âge équivalent</b> à la date d'émission de la police conjointe et ii) le nombre d'années d'assurance révolus (durée) à compter du dernier anniversaire de la police conjointe.</li> <li>• les primes sont calculées par tranches de 1 000 \$ sur une base annuelle.</li> <li>• les primes autres qu'annuelles sont calculées selon un pourcentage de la prime annuelle :</li> </ul> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>(i) semestrielle</td> <td>.53</td> </tr> <tr> <td>(ii) trimestrielle</td> <td>.27</td> </tr> <tr> <td>(iii) mensuelle par chèques préautorisés</td> <td>.09</td> </tr> </table> <p>Pour connaître les taux des produits, veuillez vous référer au système d'illustrations, produits traditionnels ou la proposition Vie entière.</p>	(i) semestrielle	.53	(ii) trimestrielle	.27	(iii) mensuelle par chèques préautorisés	.09
(i) semestrielle	.53						
(ii) trimestrielle	.27						
(iii) mensuelle par chèques préautorisés	.09						
<p><i>Pour de plus amples renseignements sur le produit, ses limites et exclusions, prière de consulter le contrat.</i></p>							

## ASSOMPTION VIE VIE ENTIÈRE JUNIOR

<b>Assurance vie</b>	
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance vie permanente avec montant garanti payable au décès.</li> <li>• Assurance vie non-participante (aucun dividende n'est payable).</li> <li>• Primes uniformes garanties, c'est-à-dire que les primes restent les mêmes pendant toute la période de paiement.</li> <li>• Disponible comme police ou avenant.</li> </ul>
<b>Âge à l'émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 jours (âge 00) à 17 ans</li> </ul>
<b>Durée des primes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 ou 15 ans</li> </ul>
<b>Montant minimal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 000 \$</li> </ul>
<b>Bande de taux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 000 \$ à 99 999 \$</li> <li>• 100 000 \$ et plus</li> </ul>
<b>Frais annuels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 \$ Police</li> <li>• 40 \$ Avenant</li> </ul>
<b>Assurance libérée garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le plein montant après la fin de la période de paiement des primes.</li> </ul>
<b>Valeurs garanties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des valeurs de rachat garanties sont disponibles à la fin de la période de paiement des primes.</li> </ul>
<b>Garanties additionnelles disponibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exonération des primes en cas de décès (EPD) sur le propriétaire ou le payeur.</li> <li>• Exonération des primes en cas d'invalidité (EPPI) sur le propriétaire ou le payeur.</li> <li>• Mort accidentelle (MA)</li> <li>• Mort accidentelle et mutilation (MAM)</li> </ul>
<b>Avenants disponibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie Entière Junior</li> </ul> <p><i>Ce produit est également disponible sous forme d'avenant sur tout plan dont la protection est permanente et dont les primes sont encore payables (sauf Vie 100, T100, polices familiales, polices conjointes émises avant mai 1994, Protection Or et Protection Totale).</i></p>

<p><b>Proposition</b></p>	<p>Les formulaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• version française 4472-00F-OCT2011</li> <li>• version anglaise 4473-00A-OCT2011</li> </ul>						
<p><b>À lire attentivement</b></p>	<p>Le présent document a pour objet de résumer les caractéristiques d'un produit d'Assomption Vie. Il ne s'agit ni d'un contrat ni d'une offre d'assurance et ne confère aucun droit. En cas de conflit ou d'ambiguïté, le contrat prévaut.</p> <p><b>À moins d'indication contraire, dans le présent document :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Âge</b> signifie l'âge d'un assuré à son anniversaire de naissance le plus près de la date d'émission de la police ou de l'avenant visé le concernant, le cas échéant.</li> <li>• <b>Âge atteint</b> signifie le total de i) l'<b>âge</b> à la date d'émission de la police ou de l'avenant visé, le cas échéant, et ii) le nombre d'années révolus (durée) à compter du dernier anniversaire de la police ou de l'avenant visé, le cas échéant.</li> <li>• les primes sont calculées par tranches de 1 000 \$ sur une base annuelle.</li> <li>• les primes autres qu'annuelles sont calculées selon un pourcentage de la prime annuelle :</li> </ul> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>(i) semestrielle</td> <td>.53</td> </tr> <tr> <td>(ii) trimestrielle</td> <td>.27</td> </tr> <tr> <td>(iii) mensuelle par chèques préautorisés</td> <td>.09</td> </tr> </table> <p>Pour connaître les taux des produits, veuillez vous référer au système d'illustrations, produits traditionnels ou la proposition Vie entière.</p>	(i) semestrielle	.53	(ii) trimestrielle	.27	(iii) mensuelle par chèques préautorisés	.09
(i) semestrielle	.53						
(ii) trimestrielle	.27						
(iii) mensuelle par chèques préautorisés	.09						
<p><i>Pour de plus amples renseignements sur le produit, ses limites et exclusions, prière de consulter le contrat.</i></p>							